

Rapport d'activités 2022

Le mot du président

La défense des droits et des intérêts des personnes atteintes de troubles ou d'un handicap psychique reste au cœur de l'action menée par l'association romande Pro Mente Sana. Tout au long de l'année 2022, comme vous pourrez le lire dans ce rapport d'activités, notre association a assuré sa mission en fournissant des conseils juridiques et psychosociaux aux personnes concernées, à leurs proches et aux professionnels. Elle a également continué à sensibiliser la population en relayant des informations pertinentes et actualisées sur nos différents supports (brochures, newsletter, revue Esprit(s), site internet).

En Suisse, on estime qu'environ 17% de la population souffre de troubles psychiques, et on note une importante augmentation de ces troubles chez les jeunes. Pourtant, nombre de personnes continuent de penser que les maladies psychiques ne touchent qu'une petite partie d'entre nous, une marge qui vivrait recluse en dehors de la société, enfermée dans des hôpitaux psychiatriques. Si le sujet est omniprésent dans les médias, la population manque encore de repères. Les concepts sont flous, les professionnel-le-s ne sont pas unanimes sur les questions liées aux troubles psychiques, et le diagnostic n'est pas toujours garant d'une prise en charge adaptée. Pour beaucoup, c'est même le début d'un parcours chaotique pouvant durer des années. Le rétablissement et le Collège de Rétablissement permettent de lutter contre cette stigmatisation. La méthode du Collège de Rétablissement part du constat qu'une majorité des personnes qui souffrent de troubles psychiques peuvent se rétablir, reprendre pied et parvenir à bien vivre avec leurs difficultés.

En 2022, nos efforts ont donc principalement porté sur le Collège de Rétablissement afin que les cours – donnés par un duo professionnel-le-personne concernée – se poursuivent de manière pérenne. Ce projet revêt une importance particulière puisqu'il aide les personnes concernées à se projeter au-delà de la maladie en leur permettant de retrouver un pouvoir d'agir sur leur vie. Ces dernières années, Pro Mente Sana s'est investie fortement pour ce développement. Je remercie d'ailleurs l'équipe, qui porte, avec conviction, ce projet et qui milite pour faire reconnaître qu'une partie du rétablissement consiste à offrir aux personnes concernées une attention sans jugement. Par ailleurs, la participation des personnes concernées à leurs soins est un facteur de réussite lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de prévention, notamment pour atteindre des groupes de population défavorisés ou marginalisés.

Durant cette année, Pro Mente Sana a également travaillé activement et collaboré à la création d'un Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) afin de créer un espace de documentation et de production de savoirs sur la contrainte en psychiatrie permettant de proposer, à terme, des alternatives respectueuses de la CDPH (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées).

Philippe Schaller, Président

Rapport de performance de l'exercice 2022

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale, décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Décision prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- L'élection du/de la président/e de l'association ;
- La désignation des membres du comité ;
- La désignation de l'organe de contrôle ;
- La ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- L'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- La fixation de la cotisation annuelle ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans. Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- L'élection du bureau du comité ;
- L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- La constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2022

- Monsieur CORONADO Fabien

- Madame DAO LAMUNIÈRE Ildiko, juge assesseure représentant la défense des patient·e·s au TPAE, curatrice privée
- Madame FELHLMANN RIELLE Laurence, experte en santé publique, conseillère nationale
- Madame FLEURY Catherine, assistante sociale
- Monsieur FULPIUS Bertrand, personne engagée, membre du comité de l'association ATB&D et de l'association Parole
- Madame HÉRITIER Dominique Ariane, titulaire du brevet d'avocat, membre du comité de l'association ATB&D
- Monsieur HIMMELBERGER Rolf, militant spécialisé dans les questions juridiques, membre d'honneur
- Madame JAGGI Yahann, paire praticienne en santé mentale
- Docteur KLEIN Georges, médecin chef coordinateur de Pôle et de Service, site de Malévoz, Hôpital du Valais
- Madame LAVOYER-BÜNZLI Jacqueline, sociologue, groupe d'accompagnement d'Info-Entraide Neuchâtel
- Madame LEROY Anne, conseil d'administration association PositiveMinders CH et FR, membre du comité de l'association l'Îlot
- Monsieur ROCHAT Blaise, pair-aidant en santé mentale, enseignant dans le domaine de la santé
- Madame SACCO Francesca, journaliste
- Docteur SCHALLER Philippe, médecin spécialiste en médecine interne
- Madame SOUMAILLE Suzy, journaliste médicale, responsable du Service des publications à la Direction de la communication des Hôpitaux Universitaires de Genève
- Docteur SPINLER Olivier, psychiatre et psychothérapeute, membre du conseil de surveillance de l'assurance-invalidité Vaud
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre, médecin-psychiatre FMH, médecin-adjoint aux Hôpitaux Universitaires de Genève

c) Le bureau

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- La supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- La représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- L'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la-le secrétaire général·e ;
- La surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- L'engagement et la révocation du personnel ;
- L'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31.12.2022

- Madame HÉRITIER Dominique Ariane
- Madame JAGGI Yahann
- Docteur SCHALLER Philippe

- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre

d) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 5 postes de travail à temps partiel en 2022 répartis comme suit :

- Mme Daniela CAMELO, BA Sciences politiques et MA Socioéconomie a occupé le poste de secrétaire générale à 80% de janvier à décembre 2022.
- Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., titulaire du brevet d'avocat a occupé le poste de responsable des questions juridiques à 70% de janvier à décembre 2022.
- Mme Ariane ZINDER, psychologue OSP a occupé le poste de responsable des questions psychosociales à 50% de janvier à décembre 2022.
- Mme Isabelle RAHM a occupé le poste de responsable administrative à 50% de janvier à août 2021, puis à 60% de septembre à décembre 2022.
- Mme Anthéa BAILLEUX, psychologue, a occupé le poste de conseillère psychosociale à 40% de janvier à février, à 60% de mars à mi-avril, puis à 40% mi-avril à août 2022.
- Mme Jennifer RIBEIRO, paire-praticienne en santé mentale, a occupé le poste de conseillère praticienne en santé mentale à 7,5% de mars à août et à 12,5% de septembre à décembre 2022.
- Mme Carla ROUSSEL, paire-praticienne en santé mentale, a occupé le poste de conseillère praticienne en santé mentale à 7,5% de mars à août et à 12,5% de septembre à décembre 2022.

e) L'organe de révision

La fiduciaire TANNHAUSER S.A. à Genève vérifie depuis 2018 que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales différentes, juridiquement séparées. Les relations entre elles font l'objet d'une convention signée entre les deux parties. Un sous-contrat de prestation, liée à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, est également signé entre la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana. En 2021, l'association romande Pro Mente Sana et la Fondation ont commencé à collaborer plus étroitement afin de mieux coordonner leurs activités et de resserrer leurs liens.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur intégration sociale et professionnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats ou permanences juridiques. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. Elle répond à tout problème juridique en lien avec les maladies psychiques.
- **Conseils psychosociaux** : réponses à des questions sur la santé mentale, les troubles psychiques, les démarches administratives, l'intégration sociale, travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques. Information sur les maladies psychiques, renseignements sur l'offre psychosociale existant en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, offre de loisirs, groupes d'entraide, etc.), conseils sur les démarches à entreprendre selon les besoins de la personne, ainsi qu'une orientation vers les ressources et structures adéquates. Des réponses à des questions sur le logement, les démarches administratives, l'entraide (des patient-e-s ou des proches), sur la médication ou les thérapies ont également été données.
- **Information et sensibilisation** : publication d'un bulletin d'information électronique (newsletter), d'une revue semestrielle (*Esprit(s)*), de brochures thématiques, participation à diverses manifestations, cours et conférences.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou aux personnes atteintes de maladie psychique, lobbying.
- **Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques** : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- **Soutien aux groupes d'entraide** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patients ou de proches.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2021 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente.

Données chiffrées

| Prestations | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|--------|--------|--------|
| Conseils juridiques | 548 | 579 | 648 | 586 |
| Conseils psychosociaux | 484 | 558 | 666 | 552 |
| Conseils par des pair·e·s praticien·ne·s en santé mentale (de mars à décembre) | - | - | - | 174 |
| Cours et conférences PMS | 70 | 45 | 40 | 41 |
| Revue <i>Esprit(s)</i> imprimées (anciennement <i>Lettres trimestrielles</i>) | 9'053 | 10'000 | 10'000 | 9000 |
| Revue <i>Esprit(s)</i> diffusées (anciennement <i>Lettres trimestrielles</i>) | 8'834 | 9'100 | 9'198 | 8'776 |
| Brochures imprimées | 6'000 | 6'000 | 6'000 | 16'000 |
| Brochures diffusées | 4'758 | 5'783 | 4'676 | 3'172 |

Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations

| Prestation 1 : conseils juridiques | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|
| Nombre de conseils dont : | 548 | 579 | 648 | 586 |
| - durée du conseil jusqu'à 20 min. | 263 | 152 | 373 | 320 |
| - durée du conseil de 21 à 60 min. | 268 | 397 | 266 | 258 |
| - durée du conseil au-delà de 60 min. | 17 | 30 | 9 | 8 |

| Prestation 2 : conseils psychosociaux (La permanence psychosociale a été élargie de 6 heures supplémentaires de septembre à décembre) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|
| Nombre de conseils, dont : | 484 | 558 | 666 | 552 |
| - durée du conseil jusqu'à 20 min. | 278 | 158 | 346 | 324 |
| - durée du conseil de 21 à 60 min. | 188 | 343 | 294 | 212 |
| - durée du conseil au-delà de 60 min. | 18 | 57 | 26 | 16 |

| Prestation 3 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de manifestations, cours et conférences | 70 | 45 | 40 | 41 |
| Nombre de publications publiées | 1 | 2 | 2 | 4 |
| Nombre de destinataires de Revue Esprit(s) (anciennement Lettres trimestrielles) | 4'453 | 4'550 | 4'599 | 4'388 |

| Prestation 4 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heures de participation à des séances de travail | 370 | 213 | 270 | 322 |

| Prestation 5 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide | 60 | 49 | 38 | 39 |

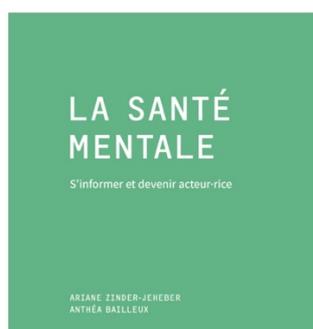
Activités d'information et sensibilisation

Brochures thématiques

En 2022, Pro Mente Sana a édité, imprimé et diffusé les brochures ci-dessous.

La santé mentale – S'informer et devenir acteur-riche

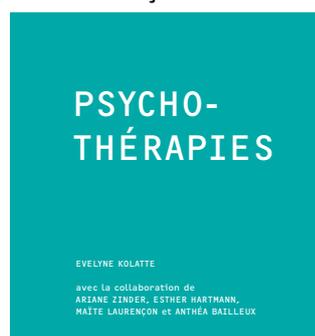
Ariane Zinder et Anthéa Bailleux



Association romande
pro mente sana

Psychothérapies

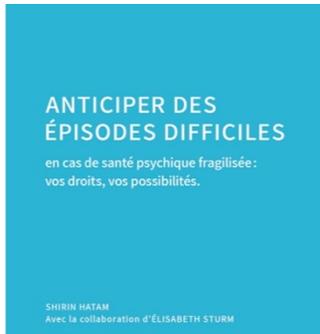
Evelyne Kolatte avec la collaboration d'Ariane Zinder, Esther Harmann, Maïté Laurençon et Anthéa Bailleux



Association romande
pro mente sana

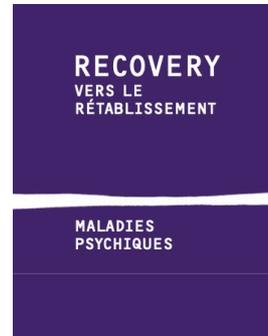
Anticiper des épisodes difficiles en cas de santé psychique fragilisée : vos droits, vos possibilités

Shirin Hatam avec la collaboration d'Élisabeth Sturm



Association romande
pro mente sana

Recovery – Vers le rétablissement



PRO MENTE SANA

Revue Esprit(s)

En 2020, la revue *Esprit(s)* est venue remplacer nos Lettres trimestrielles.

Les 5^{ème} et 6^{ème} numéro d'Esprit(s) sont parus au mois de mai et novembre 2022. Le dossier thématique du 5^{ème} numéro portait sur les troubles psychiques, la prison et les mesures thérapeutiques. Le 6^{ème} numéro, quant à lui, était un numéro spécial pour les 30 ans de l'association romande visant à mettre à l'honneur la parole des personnes concernées par le biais de témoignages et d'entretiens sur la thématique des traitements forcés.

Esprit(s) n°5



Esprit(s) n°6



Site internet, newsletter et réseaux sociaux

Notre site internet et nos réseaux sociaux ont été régulièrement mis à jour avec la publication de jurisprudences, d'articles, d'événements, et diverses informations.

Notre newsletter a également été envoyée de manière régulière, soit chaque deux mois.

Cours, conférences et ateliers

Dans le **canton de Genève**, Pro Mente Sana a animé dix formations PSYFOR (sensibilisation à l'expérience du vécu et à l'entraide) à l'attention de professionnel-le-s en formation (médecins et psychologues). L'association a également continué à participer aux rencontres entre les associations et la direction du Département de la psychiatrie adulte des Hôpitaux Universitaires genevois.

Pro Mente Sana est aussi intervenue à Genève à la HES-SO dans un module concernant les modèles et méthodes d'intervention ainsi qu'à la HETS sur la thématique des troubles psychique et l'intervention en travail social et dans le cadre du module de psychiatrie communautaire du CAS en psychiatrie

Dans le **canton de Vaud**, Pro Mente Sana a participé en tant qu'experte aux examens à une étude de cas à la Haute école de santé de Vaud et a donné des cours sur les enjeux juridiques de la pair-aidance à la Haute École de Travail Social de Lausanne. Nous avons également participé à une table ronde dans le cadre du CAS en psychiatrie et psychologie légales et forensiques au CHUV.

Pro Mente Sana a également pu participer à la semaine de la santé mentale pour les étudiants de l'EPFL ainsi qu'à un café-débat à l'EMS Bru avec des personnes bénéficiant de l'assurance-invalidité.

Nous avons aussi collaboré avec Pro Senectute Vaud afin de donner deux cours sur la santé mentale à l'attention des aîné-e-s et un cours sur la même thématique à l'attention de bénévoles. Nous avons également donné deux cours sur le « Recovery » dans à l'EMS Béthel.

Dans le canton du **Valais**, Pro Mente Sana est intervenue à la HES-SO dans le cadre du CAS en psychiatrie.

Au niveau **romand**, Pro Mente Sana a participé à un séminaire de formation continue de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) sur la prise en compte des problématiques de santé dans les dispositifs d'aide sociale.

Médias et publications

- Revue interdisciplinaire d'études juridique R.I.E.J, 2022.88, Droit en contexte, *Placements psychiatriques forcés en Suisse : éclairage socio-historique et jurisprudence*, Cristina Ferreira et Shirin Hatam
- Reiso. *Garantir le droit à une personne de confiance*, Shirin Hatam, Sandra Hotz, Jérôme Saint-Phor et Diego Licchelli
- RTS, « La ligne de cœur » sur le thème de la curatelle, Shirin Hatam

Défense d'intérêts et travaux spécifiques

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. L'association est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Sur le plan **national**, Pro Mente Sana s'est particulièrement concentrée sur les mesures pénales de longue durée, ainsi que sur la question de la stérilisation des femmes en situation de handicap, les placements à des fins d'assistance ou encore sur l'entrée en vigueur définitive de la rémunération des psychologues-psychothérapeutes par la LAMal.

En 2022, sur le plan **régional**, Pro Mente Sana a travaillé en particulier à la création d'un Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) afin de créer un espace de documentation et de production de savoirs expérientiels sur la contrainte en psychiatrie. L'idée étant que cet espace permette de favoriser le développement d'alternatives à la contrainte en psychiatrie et de prises en charge thérapeutiques respectueuses de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Pour ce faire, Pro Mente Sana a été en contact avec des interlocuteurs·trices nombreux·ses et varié·e·s dans toute la Suisse romande. Ces contacts ont permis, dans un premier temps, d'affiner le projet afin qu'il corresponde le plus possible aux besoins du terrain et, dans un deuxième temps, de présenter le projet afin que celui-ci puisse être validé et soutenu par les différents acteurs romands associatifs et institutionnels en lien avec la santé mentale.

Pro Mente Sana a également été active sur des thématiques telles que la maltraitance administrative ou encore l'accès au deuxième pilier pour les personnes souffrant de maladies se développant à bas bruit. Elle a également collaboré avec le GREA à propos des notions de sevrage et d'abstinence.

Dans le canton de **Genève**, Pro Mente Sana s'est intéressé à la gestion des foyers psychiatriques par le groupe français ORPEA. Elle a également été sollicitée pour participer à l'élaboration du plan cantonal de promotion de la santé et de la prévention ainsi que pour repenser la protection de l'adulte.

Dans le canton de **Vaud**, l'association a été sollicitée pour participer à une rencontre ayant pour thématique la protection de l'adulte

Dans le canton de **Neuchâtel**, nous avons collaboré avec l'Institut du droit de la santé sur un article portant sur les personnes de confiance.

Soutien à l'entraide

Dans le canton de Genève, Pro Mente Sana a continué à apporter son soutien aux associations d'entraide afin qu'elles puissent utiliser le savoir du vécu dans la formation des professionnel·le·s. Nous avons poursuivi nos collaborations avec les associations d'entraide, de manière directe ou à travers d'organisations romandes comme la CORAASP, AGILE ou cantonales telles que le GRAAP ou le CAPAS.

Formation de pair·e· praticien·ne en santé mentale (PPSM)

Notre association faisant partie dès l'origine du partenariat portant la formation des PPSM en Romandie (en partenariat avec la CORAASP, l'HETSL et l'association Re-pairs), nous avons continué à participer à la mise en œuvre de la formation.

Collège de rétablissement

Entre janvier et fin mars, les cours tous publics du Collège de Rétablissement (CdR) ont dû être suspendus par manque de liquidités et dans l'attente d'une réponse aux demandes de fonds déposées fin 2021. Durant cette période, une permanence a cependant été assurée par une partie de l'équipe du CdR afin de mener une réflexion sur les développements futurs du projet et de maintenir les contacts avec la communauté du CdR (binômes, participant·e·s aux cours) et les partenaires.

Dès le mois d'avril, le CdR a pu reprendre ses activités pour une année grâce à des fonds privés avec une nouvelle équipe : Alain Riesen, responsable du suivi des professionnels ; Niamh Fahy, responsable suivi des pair·e·s-formateurs·trices ; Alba Lacabe, coordinatrice opérationnelle ; Carla Roussel, coordinatrice administrative ; Elisabeth Sturm, mandats de recherche et développement ; Diego Licchelli, responsable de projet.

Offre de formation

Dès le mois d'avril, le CdR a continué à élargir son offre de cours en s'appuyant toujours sur des récoltes des besoins. Sur l'année 2022, au total 44 cours ont été donnés, enregistrant plus de 350 inscriptions pour presque 200 personnes différentes.

Les cours ont été donnés dans plusieurs lieux associatifs et institutionnels : Association Parole, Codha, Centre Espoir, ATB&D, Trajets, CAP Grand-Pré, Centre Nicolas-Bouvier. Dès septembre, tous les jeudis, nous avons pu donner une pratique (méditation pleine conscience, yoga du rire, *minimal movements*, etc...) à l'Antenne de Proximité des Grottes.

Intervenant·e·s

La première formation interne des pair·e·s-formateurs·trices s'est terminée en juin. Cette première formation de pair·e·s-formateurs·trices enseignée au sein du CdR a permis d'intégrer huit nouveaux·elles pair·e·s parmi les intervenant·e·s et a permis de développer un manuel de cours comme base des formations futures.

Une journée de formation continue a été proposée aux intervenant·e·s (pair·e·s et professionnel·le·s) ; celle-ci a rassemblé vingt-cinq personnes.

Au total, le CdR dispose, à la fin 2022 d'environ 15 pair·e·s et 15 professionnel·le·s actifs·ives.

Soutien au développement du modèle des collèges de rétablissement

Le CdR a été mandaté par le GREA (Groupement Romand d'Étude des Addictions) dès le mois de mai pour soutenir le développement du Collège de Rétablissement en Addictions du GREA. Une formation de base a donc été dispensée par aux futurs binômes et une membre du CdR a participé aux réunions du comité pédagogique du GREA.

Collaborations et partenariats

Le CdR a réussi à bien s'implanter et à être reconnu dans le réseau associatif et institutionnel de la santé mentale genevois et romand. En 2022, il a entretenu des contacts et des collaboration avec les

organisation suivantes : Arcade 84, Association A-cube, Association ATB&D, Association Fragile Genève, Association Le Relais, Association genevoise pour l'ethnopsychiatrie, Association le Reev (Réseau d'entraide des Entendeurs de Voix), Association l'Expérience, Association Parole, Association pour l'Appartement de Jour, ASP Grottes (Antenne sociale de proximité du quartier des Grottes), CAPAS Genève (Collectif d'associations pour l'action sociale), Centre Espoir, Armée du Salut, Genève, Coraasp (Coordination romande d'aide et d'entraide psychiatrique), EPI (Établissements Publics pour l'Intégration), Fondation Trajets, HUG, Département de psychiatrie, La Main Tendue, Maison de Quartier de la Jonction, Musée d'Ethnographie, Genève, Recovery College Addictions, GREA, Recovery College Bern, Re-pairs, réseau romand des pairs praticiens en santé mentale, Résidence Mandement, Satigny, Société suisse de psychiatrie sociale.

Dans le cadre de ses collaborations, le CdR a participé à l'organisation et à l'animation du festival prendre soin (3 mai, Geneva health forum), de la journée mondiale de la santé mentale (8 octobre, musée d'ethnographie), des journées sociales des HUG (14 octobre, site de BI).

Une collaboration particulière a été mise en place dès l'été 2022 avec le département de psychiatrie adulte. De nombreuses présentations ont été effectuées dans divers services des HUG, des cours ont été donnés au centre Nicolas Bouvier et au Cap Grand-Pré, et des membres du personnel hospitalier se sont formés au travail du CdR en vue d'y enseigner dès 2023.

Publications

Sur la base des réflexions menées par le Comité Scientifique, le CdR a publié une brochure présentant les principes de base du Collège.

Par ailleurs, le CdR a répondu à un appel à contribution pour un numéro spécial « *Prendre soin dans le monde* » *Perspectives du care et formation d'adultes*, dans le cadre du laboratoire du RIFT (UNIGE, recherche, intervention, formation, travail). La proposition a été acceptée et un article sera publié à l'été 2023.

Projets 2023-2024

Les objectifs du CdR pour 2023 et 2024 sont d'obtenir une subvention pérenne de la part de l'État de Genève, diversifier les ressources financières, poursuivre le développement du réseau de soutien et de partenariats et élargir son activité vers de nouveaux publics, valoriser les apports des pair-e-s-formateurs-trices, soutenir l'émergence d'une communauté du CdR et faire reconnaître la plus-value sociétale du modèle sur lequel est basé le Collège.

Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie

Depuis 2021, Pro Mente Sana a pour projet de mettre en place un Observatoire de la contrainte en psychiatrie permettant de documenter et produire des savoirs sur la contrainte en psychiatrie et qui, à terme, permettrait de favoriser le développement d'alternatives à la contrainte en psychiatrie et de prises en charge thérapeutiques respectueuses de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

En 2022, grâce à l'encouragement de la Fondation Harlet Snug une phase préliminaire a pu être lancée dès le mois d'août. Cela a permis, non seulement de continuer à affiner le projet et de le faire évaluer par divers acteurs·trices concerné·e·s, mais également d'identifier les collaborations possibles et de débiter les activités visant à répertorier et fédérer les initiatives de recherches existantes dans le domaine en Suisse romande ainsi qu'à continuer à rechercher des fonds permettant de lancer le projet.